

République Algérienne Démocratique et populaire
Organe national de prévention et de lutte contre la corruption



Restitution de la Célébration, par l'Algérie,
de la cinquième Edition de la journée africaine contre la corruption 2021.
Centre International des Conférences, (CIC), Abdellatif Rahal-Alger
Le 11 juillet 2021



Hymnes national et de l'union africaine



participants

Objet de la célébration : commémoration de la journée Africaine contre la corruption.

Reference : note verbale du conseil consultatif de l'union africaine sur la corruption – 2021-

Organisateur : l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption.

Patronage : Monsieur le président de la République, Abdelmadjid TEBBOUNE.

Lieu : Centre international des Conférences (CIC), Alger.

Auditoire : 300 participants.

Couverture médiatique : large.

Evaluation d'impact : excellent.

Contexte

La journée du 11 juillet est célébrée depuis 2017, suite à l'adoption par les dirigeants des Etats de l'Union africaine de la convention de l'Union Africaine (UA) de prévention et de lutte contre la corruption, le 11 juillet 2003.

L'Édition de cette année est une déclinaison des termes de la note verbale du conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption inscrite sous le slogan « Communautés Économiques Régionales : acteurs essentiels de la mise en œuvre de la convention africaine de prévention et de lutte contre la corruption »

Objectifs de la journée :

Faire de la journée un évènement solennel, marquant la volonté de l'Algérie de participer à la mise en œuvre efficace de la convention africaine ainsi que son total engagement à lutter efficacement contre la corruption sur le plan national et régional.

A ce titre, le thème de la promotion de l'intégrité dans le secteur économique a été retenu comme axe de discussion et d'étude, qui par ailleurs s'inscrit en droite ligne avec les objectifs des articles 2 et 11 de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et dans le prolongement du but stratégique n°2 du projet de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption,, qui a trait au renforcement de l'intégrité dans le secteur économique.



La 5e édition de la journée africaine contre la corruption a été célébrée le 11 juillet 2021 au Centre international des Conférences (CIC) par une journée d'études sous le thème de la :

«Promotion de l'intégrité dans le secteur économique», organisée par l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), en partenariat avec l'entreprise nationale d'électricité et de gaz « Sonelgaz ».

Étaient présents à cet événement, au côté du président de l'ONPLC, M. Tarek KOUR, son excellence, le doyen du corps diplomatique africain en Algérie, M. Jean Pierre Louyedo, Ambassadeur de la République du Congo (Congo-Brazzaville), M. Chaher Boulakhras, PDG de Sonelgaz, et M. Saïd Maandi, le Directeur Général de la Division Afrique au Ministère des Affaires étrangères.

L'auditoire de près de 300 participants est, constitué de hauts responsables de l'État, de cadres d'entreprises du secteur économique public et privé, d'organisations internationales représentées en Algérie, des organismes de contrôle et consultatifs nationaux, des représentants de la société civile et des médias, ainsi que des experts, chercheurs et enseignants universitaires.

Ouverture de la journée.



M. Jean Pierre Louyedo, ambassadeur de la République du Congo (Congo-Brazzaville).

L'entame de la journée a connu l'intervention de M. Jean Pierre Louyedo, ambassadeur de la République du Congo (Congo-Brazzaville), en sa qualité de doyen du corps diplomatique africain en Algérie, qui a salué les organisateurs de cette journée qui participe aux efforts et initiatives individuelles et communes, et à la mise en place des moyens nécessaires pour lutter contre la corruption.

Il a souligné qu'il est devenu urgent pour tout mettre en œuvre afin que l'Afrique tienne tête aux autres continents, car nous avons les capacités, les ressources financières et humaines, et la volonté", est d'ajouter, en avertissant que "tant que la corruption dominera, le développement sera difficile

Il n'a pas manqué à ce titre de saluer les "efforts incessants" déployés par les autorités algériennes pour la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie et le développement du pays, en soulignant, à cet égard, que "le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a placé le développement et la démocratie au centre de son action"



M. Saïd Maandi, directeur général Afrique au ministère des Affaires étrangères

Pour sa part, M. Saïd Maandi, directeur général de la division Afrique au ministère des Affaires étrangères, a mis l'accent sur le rôle déterminant de l'Algérie dans les négociations ayant abouti à l'adoption des conventions régionales et internationales relatives à la lutte contre la corruption.

Convaincue des graves répercussions de la corruption sur les efforts du développement et de stabilité, «l'Algérie a été dès le début partie prenante et une force de proposition dans les négociations ayant abouti à l'adoption des conventions régionales et internationales relatives à la lutte contre la corruption et les crimes y afférant », a indiqué M. Maandi, réaffirmant la volonté de l'Algérie à poursuivre ses efforts dans ce sens en vue de consolider la coopération internationale en matière de lutte contre ce fléau qui pèse davantage sur le continent noir par rapport aux autres régions du monde.

Il a notamment souligné la nécessité de «consacrer les principes de transparence et d'intégrité et de renforcer les mécanismes de contrôle au niveau national et international », pour éradiquer ce fléau qui constitue un véritable obstacle au développement des économies des pays africains.



M. Chafer Boulakhras, PDG de Sonelgaz

Dans son discours, lu en cette occasion, le PDG de Sonelgaz a exprimé l'importance qu'accorde le Groupe Sonelgaz au thème traité ainsi que son engagement dans cette voie. Aussi, il a passé en revue les mesures prises par son groupe dans ce sens, notamment sur les plans réglementaire, organisationnel et en adoptant un code d'éthique pour les sociétés du Groupe

En outre, il a souligné « les mécanismes de reproduction de nos principes d'éthique et de nos valeurs de service public sont des défis de tous les jours pour que Sonelgaz demeure « un joyau de la république » fort de ses performances collectives, fort de sa culture et fort de sa responsabilité sociétale. ».



M. Tarek KOUR, Président de l'Onplc.

Lors de son intervention à cette occasion, Tarek Kour, président de l'ONPLC,

A mis en exergue le rôle actif de l'Algérie, dans le processus de lutte contre la corruption engagé par l'union africaine non sans réaffirmer la volonté de l'Algérie à poursuivre ses efforts dans ce sens en vue de consolider la coopération avec Etats de l'union africaine en matière de lutte contre ce fléau.

Il a précisé que "la lutte contre le phénomène de la corruption, qui est avant tout une question éthique, ne saurait réussir sans un système institutionnel fort, intégré et homogène et une stratégie nationale clairement définie »

Soulignant également l'importance de l'implication des citoyens dans la lutte contre ce fléau à travers une approche participative, qui passe par des agents publics intègres, il a relevé aussi, que les administrations et services publics doivent veiller à offrir des services de qualité par la numérisation et la simplification des procédures et la garantie de leur droit à l'information.

Le président de l'ONPLC, considère que la nouvelle Algérie, dont les jalons ont été posés par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et à laquelle aspire tout un chacun se construit par la conjugaison des efforts de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption, à travers une approche participative".

Une approche participative qui "commence au sein de la société civile à travers le citoyen qui doit participer à toutes les démarches visant la moralisation de la vie publique et la promotion des principes de citoyenneté par le bannissement et le rejet de tous les phénomènes négatifs qui participent à la propagation de la corruption, à l'image de la bureaucratie, du népotisme et de l'impunité.

Prolongement des travaux de la journée :



Panel d'experts.

La seconde partie de la journée a été consacrée aux interventions des experts sur les questions de la promotion de l'intégrité en tant que valeur dans le secteur économique et de la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption.

Quatre thématiques ont été abordées à ce sujet, à savoir :

- La communication de M. KHEDDAM Mohamed, Expert Système Management Anti-Corruption, appartenant à l'institut algérien de normalisation (IANOR), intitulée : ISO 37001, version 2016 (NA ISO 37001), systèmes de management anti-corruption, exigences et recommandations de mise en œuvre ;
- La communication de M. BOUNAH Brahim, Conseiller Juridique du PDG de Sonelgaz, intitulée : L'éthique au sein des sociétés du groupe Sonelgaz : De la formalisation à la pratique ;
- La communication de M. SABRI Mouloud, ex-Magistrat et ex-directeur central, Expert, formateur certifié en marchés publics, intitulée : L'entreprise face à la commande publique : quel engagement éthique ?
- La communication de M. HADJ ALI Nacereddine, chef de division intégration du patrimoine au sein de l'ONPLC, intitulée : Moralisation de la vie publique, la problématique des conflits d'intérêts et des incompatibilités

La première intervention a porté sur le système de management anticorruption dont la mise en place participe de manière efficace à la promotion de la culture anti-corruption au sein des organisations et à mettre en œuvre des moyens de contrôle appropriés, permettant d'augmenter les chances de déceler les actes de corruption et d'en réduire d'emblée l'incidence.

L'intervenant a précisé que les systèmes de management anti-corruption ont tendance à s'universaliser à travers l'adoption dans de nombreux pays la norme ISO 37001 aux regards des avantages d'adaptabilité qu'offre ce système en fonction de la nature et des besoins des organisations.

Dans sa présentation, le représentant de Sonelgaz, ancien Président du Comité d'éthique de Sonelgaz et actuellement Conseiller juridique du PDG du Groupe, a insisté sur l'éthique au sein des sociétés du Groupe Sonelgaz. Il a notamment retracé les efforts de Sonelgaz dans la lutte contre la corruption et a fait part, notamment, de l'adoption d'un code d'éthique et de l'élaboration d'un questionnaire sur l'état des lieux de l'éthique au sein de Sonelgaz pour évaluer l'état des connaissances des valeurs et des pratiques éthiques. Ce questionnaire, selon lui, se trouve en phase d'exploitation et les résultats seront connus au troisième trimestre 2021.

La question de l'intégrité dans l'entreprise face à la commande publique a été abordée dans la troisième communication, l'intervenant a mis en relief les obligations de probité qui incombent aux entreprises, prévues dans le dispositif légal national régissant le domaine des marchés publics.

L'expert a énuméré aussi, face aux manquements à ces obligations, les sanctions applicables à l'encontre des entreprises et personnes contractantes allant de la prise de mesures administratives sous formes d'exclusion temporaire ou définitive des opérateurs économiques de la participation aux MP, aux sanctions pénales sous forme de Condamnations pour délit/ou crime

La dernière représentation, l'expert intervenant a traité des questions liées à la problématique des incompatibilités et des conflits d'intérêt à travers ses définitions et les actions à mener pour améliorer le cadre législatif national régissant ce domaine.

Il a relevé le caractère épars de la gestion de cette problématique disséminée dans plusieurs textes réglementaires, rendant difficile sa gestion.

A ce titre et pour mieux appréhender cette problématique, il propose de renforcer et d'améliorer le dispositif législatif actuel en inscrivant la problématique dans le cadre de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et l'institution d'une loi unique qui régisse les conflits d'intérêts et les incompatibilités avec un mécanisme numérique de déclaration d'intérêt.



Intervenants

Le débat qui a suivi les communications, a porté sur plusieurs aspects de la lutte contre la corruption, entre autres : l'amélioration des lois existantes et la promulgation des textes d'application, la difficulté à appliquer ces lois sur le terrain, le rôle de la société civile, l'éthique et la nécessité du contrôle populaire de la redevabilité et de la responsabilité de l'agent public.

Après les réponses apportées par les experts, aux questions posées par l'assistance, le Président de l'ONPLC et le PDG de Sonelgaz ont exprimé leur entière satisfaction par rapport au déroulement de la journée, et la qualité des communications et du débat qui s'en est suivi. Ils n'ont pas manqué aussi de remercier les participants d'avoir honoré de leur présence les travaux de cette rencontre, en réaffirmant encore une fois, que la nouvelle Algérie à laquelle aspire tout un chacun, nécessite la conjugaison de tous les efforts, et la mobilisation de toutes les énergies. L'enjeu n'étant pas dans la sanction par la loi, mais beaucoup plus dans la sensibilisation et la prévention contre les actes malveillants, et le développement à travers un secteur économique solide, dans un environnement caractérisé par l'éthique et l'intégrité

Évaluation de la journée :

la célébration de cette journée a connu une forte participation de nombreux acteurs nationaux dont les partenaires clés impliqués dans les actions et la mise en œuvre des

programmes de sensibilisation et de prévention de la corruption initiés par l'organe nationale de prévention et de lutte contre la corruption.

A ce titre près de 300 invités ont pris part à cet évènement ,constitués de représentants des départements ministériels, des organes de contrôle et consultatif, des cadres de haut niveaux des entreprises économiques publics et privés, des organisations professionnels , des enseignants et chercheurs universitaires et des acteurs de la société civile.

Une fiche d'évaluation a été établie à l'issue de la journée afin d'évaluer l'impact de cette journée en terme de choix thématique et des conditions de son organisation.

Pour se faire, sur 250 fiches distribuées, 94 fiches ont été renseignées comme suit.

<i>Rubriques</i>	<i>Très bien</i>	<i>bien</i>	<i>moyenne</i>	<i>faible</i>	<i>insuffisant</i>
<i>Choix de la thématique</i>					
<i>Choix de la thématique par rapport aux profils des participants</i>	61	32	04	00	01
<i>Clarté du message</i>					
<i>Qualité pédagogique du message transmis par les intervenants</i>	44	41	10	02	01
<i>Adhésion et intérêt des participants au sujet suggéré</i>	30	35	21	03	02
<i>Qualité de la documentation pédagogique</i>	29	30	24	05	06
<i>Conditions matérielles</i>					
<i>Accueil, organisation...</i>	65	27	02	01	03